

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Centre Communal d'Action Sociale de Pélussin

Nombre de Membres

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 11

VOTANTS : 11

Le douze mars deux mille vingt-cinq, le Centre Communal d'Action Sociale de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Denise Eparvier, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

PRESENTS (11) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Martine JAROUSSE, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Gisèle FOUREL, Mme Brigitte GARDE, Mme Marie-Odile DALUD, Mme Francine BEAUVISAGE (Les Restos du Cœur), Josiane BONZI (Club de Loisirs du 3^{ème} âge), Jean-Noël VANEL (ADMR), Claudine VENARD (Secours catholique), Elyane LABROSSE (Pilat Prévention Santé),

EXCUSÉS (2) : M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE
Mme Yvette COROMPT (L'Âge d'Or)

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Nathalie ROLLAT

Convocation : 10 mars 2025

OBJET : 2025-002

RAPPORT
ORIENTATION
BUDGETAIRE 2025

Mr Le Maire explique que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un DOB s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB a pour but de renforcer les discussions au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière

de la collectivité.

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a renforcé l'information des élus en la matière. La loi rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants, la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Mr Le Maire présente les éléments du rapport d'orientation budgétaire 2025. Il expose notamment les résultats de l'exercice 2024 et les perspectives de travail du budget primitif 2025.

Il est proposé au C.C.A.S. de tenir le DOB conformément au ROB présenté par Mr Le Maire.

Après délibération et à l'unanimité,

les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- **Prennent acte** du Rapport sur les Orientations Budgétaires présentées pour l'année 2025
- **Disent que** le débat d'orientation budgétaire a été tenu conformément à la loi ATR du 6 février 1992.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 17 mars 2025
Michel DÉVRIEUX, Maire.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264203621-20250312-2025-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 26/03/2025

Ville de Pélussin

Centre Communal d'Action Sociale

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du 12 mars 2025

Rapport d'Orientations budgétaires (R.O.B) 2025

L'article 107 de la loi NOTRE ([loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République](#) – article L2312-1 du CGCT) est venu étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire des communes en accentuant l'information aux conseillers municipaux.

L'article susvisé s'applique également aux CCAS puisqu'il précise que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les dix semaines précédant le vote du budget.

Le R.O.B. doit permettre :

- d'apprécier le contexte dans lequel s'inscrit la préparation budgétaire,
- d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution de la situation financière de l'établissement,
- de discuter de l'orientation budgétaire préfigurant les priorités qui seront ensuite traduites dans le budget primitif.

Le D.O.B. ne dispose d'aucun caractère décisionnaire, bien qu'une délibération au Conseil d'Administration prenne acte de sa tenue.

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Préalablement à ce débat, il convient de rappeler que la préparation du budget 2025 s'inscrit dans un contexte économique et financier particulièrement contraint pour la Ville, qui est le principal financeur du CCAS, avec notamment

- la baisse continue des dotations de fonctionnement de l'État,
- les mesures d'économies budgétaires décidées par l'Etat qui impacteront inévitablement les communes.

2. LE CONTEXTE LOCAL

Dans un contexte économique, social et sanitaire toujours compliqué, le CCAS a décidé de poursuivre sa politique d'intervention sociale, notamment en direction des publics les plus fragiles.

Mais il est néanmoins nécessaire de prendre en compte l'effort budgétaire demandé par la commune pour limiter les dépenses de fonctionnement. La montant de la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune au CCAS devra donc être mesuré.

042-264203621-20250312-2025-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 26/03/2025

3. SITUATION FINANCIÈRE

Le budget du CCAS est indépendant de celui de la ville, car ayant une personnalité juridique distincte mais son financement est assuré, en grande partie, par la subvention octroyée par la Commune.

La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement comprend :

- En recette :
 - la subvention d'équilibre octroyée par la commune,
 - les concessions du cimetière à hauteur d'un tiers des montants payés par les usagers
 - Les subventions publiques : Etat (logement d'urgence)
 - Les dons reçus

Le tableau ci-dessous fait état de l'évolution des recettes de fonctionnement entre 2021 et 2024

Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Recettes	18 857,99	22 082,62	22 599,40	18 351,76

- En Dépenses :
 - les charges à caractère général,
 - les aides et subventions versées,
 - les écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements.

Le tableau ci-dessous fait état de l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2024

Intitulé	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Dépenses	13 429.37	24 995.87	20 920.19	25 881.13

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement : sur la période on constate une augmentation liée principalement à la prise en charge par le CCAS du repas des aînés en 2021 et le Noël des écoles en 2022. En 2023, on constate une baisse des charges liée principalement aux frais d'huissiers réglés en 2022 concernant le logement d'urgence (ce logement est occupé depuis mai 2023).

Les variations d'une année sur l'autre sont essentiellement dues au décalage entre la période d'attribution des chèques cadeaux de Noël aux anciens, et leur facturation par les commerces partenaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264203621-20250312-2025-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 26/03/2025

La section d'investissement :

Jusqu'en 2022, le budget du CCAS ne comportait que la section de fonctionnement.
A partir de 2023 avec le transfert du logement d'urgence du budget principal au CCAS, des écritures d'amortissement sont nécessaires.

La section d'investissement comprend en recette :

- Les écritures d'ordre (les amortissements)
- Les dépenses d'investissement portent sur d'éventuels travaux du logement d'urgence.

Véritable acteur de proximité, le CCAS assure la mise en œuvre de la politique sociale de la Ville de Pélussin.

Qu'il s'agisse d'accès aux droits, d'orientation, de secours exceptionnels ou encore de maintien de l'autonomie, l'équipe du CCAS met tout en œuvre pour apporter une réponse adaptée au public en demande.

De plus, en réponse à l'accroissement des inégalités sociales fortement accrues du fait de la crise sanitaire, et conformément à son rôle de coordonnateur de la solidarité, le C.C.A.S. doit être capable d'adapter sa réponse en faisant preuve d'innovation sociale dans de nouveaux projets tout en conservant une situation financière équilibrée.

Cette volonté se manifeste dans l'élaboration et le suivi du budget du CCAS.

Le tableau ci-dessous fait état de l'évolution du budget du CCAS entre 2021 et 2025.

Intitulé	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025*
Recettes de Fonctionnement votées	2 199.60 €	3 999.98 €	7 792.20 €	8 570.99 €	9 333.36 €
Recettes d'investissement votées	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €	1 036.00 €	439.00 €
Subvention d'équilibre Ville votée	15 500.00 €	18 200.00 €	15 000.00 €	11 000.00 €	11 000.00 €
Excédent fonctionnement N-1	12 640.40 €	18 069.02 €	15 155.80 €	16 835.01 €	9 305.64 €
Excédent investissement N-1	0.00€	0.00 €	0.00 €	439.00 €	878.00 €
Total recettes	30 340.00 €	40 269.00 €	38 948.00 €	37 881.00 €	30 956.00 €

* budget en attente de vote

➔ La subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS, de 11 000 €

La subvention du budget principal est maintenue au même niveau que l'année précédente après avoir été réduite en 2024. Cette action s'inscrit dans la continuité des efforts demandés pour diminuer les charges de fonctionnement du budget principal

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264203621-20250312-2025-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 26/03/2025

4. PRINCIPALES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025

- Organisation du Noël des enfants et des séniors.
Chaque année, le CCAS offre un goûter et un spectacle de Noël à tous les enfants de la commune scolarisés à l'école publique ou à l'école privée.
Pour le Noël des seniors : le CCAS propose trois choix : le traditionnel colis préparé entièrement avec des produits locaux, des bons cadeaux d'une valeur totale de 30 euros ou bien le repas de l'amitié qui se déroule en janvier à la salle des fêtes.
Des ballotins de chocolats sont également distribués dans les EHPADs de la commune.
- Collaboration étroite avec les services sociaux du département.
- Services aux personnes : aides d'urgence, parcours de santé, suivi social, transport solidaire...
- Logement d'urgence
Afin d'accueillir les familles en grande difficulté de logement (caractère d'urgence ; expulsions, conflits familiaux, hébergement par le 115...) le CCAS dispose d'un logement d'urgence.
L'objectif est de permettre à ces familles de retrouver une stabilité leur permettant d'accéder par la suite à logement pérenne.
Sous convention avec l'État ainsi qu'avec 3 hébergeurs privés, le CCAS a mis en place également un hébergement solidaire pour des personnes en situation d'urgence.
- Application du Plan Communal de Sauvegarde ou plan d'alerte et d'urgence départemental : le recensement des personnes vulnérables (plus de 65 ans, personnes handicapées ou inaptes au travail...) se poursuit afin d'être en mesure d'apporter une attention particulière en cas de situation de crise qu'il s'agisse d'événement climatique ou tout autre situation pouvant générer des difficultés dans le quotidien des personnes.
- L'aide alimentaire sur le territoire
Le CCAS souhaite continuer en 2025 l'attribution d'aide alimentaire au niveau local par l'intermédiaire des restos du cœur.
Une aide alimentaire exceptionnelle de 600 euros (période Covid) avait été attribuée durant l'été 2020 pour couvrir les besoins inhérents à cette période compliquée sous la forme de 3 bons alimentaires de 200 euros chacun à dépenser chez Carrefour contact. 77 familles pendant la campagne d'été ont bénéficié de l'aide.
Cette aide a été reconduite sur 2022 et en 2023, cette aide est passée à 900€. L'aide est maintenue à 900€, mais les achats seront effectués chez Netto à Chavanay pour permettre d'obtenir une plus grande quantité d'achat.
- Attribution d'aide à l'installation d'une téléalarme pour personne âgée et/ou malade, soit 30.50€ afin de permettre le maintien à domicile le plus longtemps possible.
- Attribution d'une bourse au permis depuis septembre 2021. D'un montant de 700 euros, elle offre au bénéficiaire de financer une partie de son permis de conduire. Ce dispositif concerne les personnes dont les revenus sont non imposables.
La bourse existe grâce à un partenariat avec l'auto-école de Pélussin et une convention. En contrepartie, le jeune s'engage à travailler pendant 35 heures au service technique ou au service administratif de la mairie durant l'année de sa formation.
Les coûts du permis ayant considérablement augmentés depuis 2020, le CCAS a délibéré cette année pour augmenter le montant de la bourse 2025 à 800€.
- La domiciliation
L'article 51 de la loi n°2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, dispose que le CCAS a une obligation légale de domicilier les publics sans domicile fixe ou en situation de logement instable. Il permet à ces derniers de disposer d'une adresse afin

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264203621-20250312-2025-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 26/03/2025

de faire valoir leurs droits civiques et sociaux.

- Une association de moyens pour développer et faire connaître le réseau « des voisins » implanté sur la commune de Chavanay, porté par Familles rurales, pour permettre aux Pélussinois d'en bénéficier.
- La possibilité pour les Pélussinois d'utiliser la salle des fêtes pour des cérémonies funéraires laïques.

Seront spécifiquement créées et/ou déployées **sur 2025** les actions suivantes :

- octroi d'une subvention forfaitaire annuelle pour les associations à caractère social participant au CCAS (ADMR, Secours catholique, Restos du cœur, PPS, l'âge d'or) :

	Secours Catho		ADMR		Restos du cœur		PPS	Age d'Or		6700
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2025	2024	2025	
Subvention	900	1200	1000	1300	600	650	750		450	4350
Aide alimentaire					900	1050				1950
Facture eau	400	400								400
Total	1300	1600	1000	1300	1500	1700	750		450	
Total augmentation		+300		+300		+200	750		150	1700

- événement annuel pour la célébration du 8 mars, journée d'action et de sensibilisation sur les droits des femmes.
De nombreux partenaires ont été sollicités cette année : les commerçants, le SHED, les établissements scolaires, le centre de loisirs et l'EVS. De nombreuses manifestations sont au programme durant les deux semaines encadrant le 8 mars.
- Collecte des Restos du Cœur à l'école des 3 dents
Une collecte au profit des Restos du Cœur se déroule depuis plusieurs années à l'école des Trois Dents. Monsieur Guisard responsable de l'antenne de Maclas intervient dans les classes de CM et a rappelé aux élèves que les Restos du Cœur fêtaient cette année leur quarantième anniversaire. Toujours de plus en plus de demandes et de besoins sur notre territoire.
- Après-midi intergénérationnel
Une rencontre entre seniors et élèves de CM est proposée à l'EVS dans le but de faire connaître cet espace à l'ensemble de la population et de partager un temps de rencontre entre enfants et seniors autour d'activités ludiques et culturelles. A cette occasion, le goûter est offert par le CCAS.
- Présentation des actions des différents CCAS de la communauté de communes à la commission services à la personne pour réflexion, mise en commun des pratiques, et tendre vers une mutualisation possible.
- Aboutissement du projet pension de famille.
- Réflexion sur de nouveaux projets d'habitat senior et/ou intergénérationnel avec des porteurs de projet (Monsenior, Habitat et Humanisme-Bleuets).

À la suite d'un départ en retraite, un nouvel agent administratif a été recruté et affecté aux affaires sociales pour assurer le suivi et le traitement des dossiers (comptable, social, logement (urgence, municipaux, bailleurs sociaux), subventions, bourse au permis, convocs et CR, Noël enfants et sénior).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Il est demandé au Conseil d'Administration de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2025
Publication : 26/03/2025